

Le Covid-19 impose un meilleur suivi de l'export des médicaments

Abderrahim DERRAJI - 2020-04-01 15:33:48 - Vu sur pharmacie.ma

Par une circulaire adressée au président du Conseil de l'ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) le 31 mars 2020, le ministre de la Santé lui rappelle que l'approvisionnement normal en médicaments et la distribution équitable dans toutes les régions du Royaume doivent être maintenus durant cette période de crise sanitaire. La circulaire rappelle également qu'une procédure a été mise en place pour permettre l'export de médicaments afin de subvenir aux besoins de certains pays. L'opération d'export de médicaments devient, de ce fait, conditionnée par l'obtention d'une autorisation spécifique. Les établissements pharmaceutiques concernés doivent communiquer à la Direction du médicament et de la pharmacie la liste exhaustive des médicaments exportés par pays, le stock disponible de ces médicaments et la quantité exportée. [En savoir plus : lien](#)